

Deuxième commission d'étude

Droit civil et procédure civile

Questionnaire 2022

65e Réunion annuelle de l'UIM – Tel Aviv (Israël)

LES PROCÈS VIRTUELS CIVILS

République de Guinée

1. Est-ce que votre système de justice offrait des procès ou audiences virtuels, complètement ou partiellement, avant la pandémie ? Si oui, décrivez ce qui était offert et combien de fois cette offre avait été exercée ?

Réponse : Non, notre système de justice n'a pas connu les procès ou audiences virtuels avant la pandémie.

2. Est-ce que votre système de justice a offert des procès ou audiences civils virtuels pendant la pandémie ? Si oui, y a-t-il eu un changement quant à la nature, la manière, et le moment où cela a été offert ? De plus, dans quelles circonstances cela a-t-il été offert Est-ce des règles de pratiques ont été publiées à ce sujet, et combien de fois cette offre avait été exercée?

Réponse : Non, notre système de justice n'a pas encore offert des procès ou audiences civils virtuels pendant la pandémie.

3. Si les procès et audiences ont été offert virtuellement est-ce qu'il y a eu des améliorations technologiques ? Comment les documents et pièces à conviction ont-t-ils été gérés?

Réponse : Néant

4. Quelles sont les perspectives à ce sujet ? Quelles sont les problèmes et ou les avantages qui ont émergé de la tenue des procès virtuels?

Réponse : Néant

5. Y a-t-il de la recherche qui se fait dans votre région pour répondre aux préoccupations soulevées par les procès virtuels?

Réponse : Néant

6. Comment les justiciables sans accès aux technologies (Internet par exemple) ont-ils pu avoir accès à la justice et en particulier, les procès virtuels pendant la pandémie?

Réponse : Néant